

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Madame SAMBA née LOUKA Céline dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)

[Signature]

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S /

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087.FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65.44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63.376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé ;
- (/u le décret n° 62.130.MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.195.FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.198.FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63.81.FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67.50.FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 3876-DGSP-DSAF- du 3 Novembre 1981, du Directeur/transmettant le dossier de l'intéressée. des Services Administratifs et Financiers

D.B.

D.C.F.

84

ARTICLE 1er En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12. 2. 1965 susvisé, Madame SAMBA née LOUKA Céline née le 15 Septembre 1954 à N'Koyi-Mabaya, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2° L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3° Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 26 Avril 1982

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA.-

IMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
DFP.BST.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.S.A.S.	1
DOSSIER.	3
INTERESSEE.	1
SGCM.BC.	2.-

Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

Le Ministre des Finances

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-